Réinscriptions 1er degré 2014 – 2015 : Mode d'emploi

Madame, Monsieur

Cette année la réinscription de vos enfants dans les écoles de l'Etablissement régional de LA MARSA se fera en ligne sur le site de l'ERLM (http://inscription.erlm.tn)

Un identifiant et un mot de passe ont été remis à chaque élève par le biais du carnet de liaison. Vous devez le conserver, il vous sera indispensable tout au long des étapes successives de la réinscription.

Etape n°1 : entre jeudi 24 avril et lundi 12 mai, pour demander la réinscription de votre enfant, vous devrez vérifier et/ou modifier une fiche de renseignement, compléter la fiche infirmerie et préciser le régime (1/2 pension ou externe) pour 2014 – 2015.

Attention :

- l'adresse mail que vous indiquerez sera celle que l'établissement utilisera pour vous adresser l'accusé de réception de votre demande de réinscription et pour le livret scolaire numérique. Les coordonnées téléphoniques doivent être valides, elles seront utiles pour vous joindre en cas d'urgence.
- le choix du régime Demi-Pensionnaire au forfait implique des engagements financiers pour un trimestre au moins. La facturation de la scolarité prendra en compte cet élément et aucun remboursement ne sera possible si vous changez d'avis avant la fin du trimestre.

Un accusé de réception vous signalera la prise en compte de votre demande de réinscription dès que vous aurez validé la 1ère étape.

Etape n°2 : dès le 10 juin, confirmation de votre demande et documents complémentaires à compléter en ligne.

Etape n°3 : à partir du 16 juin, après validation de l'étape n°2, pour que la réinscription de votre enfant soit définitive vous devrez vous acquitter du paiement des droits de scolarité auprès de la caisse. La fiche d'intendance à compléter et à signer vous sera remise à votre demande dans le hall près de la caisse.